



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : SPANC  
Réf : CR/PC/PV/SG/RG  
Tél. : 04 66 54 30 90

C2025\_04\_21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 16 OCTOBRE 2025**

**ÉTAIENT PRÉSENTS (86)** : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Jennifer WILLENS, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Geneviève BLANC, Jean-Luc GIBELIN, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Michel VIGNE, Denis KURCHARCZAK, Joseph BARBA, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Guy CHERON, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, Fabien FIARD, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Hélène BON, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Andrée ROUX, Guy MANIFACIER, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Catherine PINAIRE, Adrien CHAPON, Marc SASSO, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Georges RIBOT, Sébastien MAGNY, Jean-Noël PUDDU, Lionel SUGIER, Jean-Claude ROUILLON, Béatrice LADRANGE, Marie-Christine PEYRIC, Evelyne RICHARD, Martine MAGNE, Alain AURECHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Marc BENOIT, Paul PLANQUE, Christian CHAMBON, Elisabeth NAAMAR, Catherine LARGUIER, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Nordine SEKARNA, Jean-Régis MASSON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Céline FONTBONNE, Guilhem LEMARIE, Méryl DEBIERRE, Lucas CELESTE

**POUVOIRS (15)** : Nicolas PERCHOC pouvoir à Valérie MEUNIER, Philippe RIBOT pouvoir à Lucas CELESTE, Patrick MALAVIEILLE pouvoir à Michel VIGNE, Ghislain CHASSARY pouvoir à Pascal MILESI, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Gérard BANQUET pouvoir à Christian TEISSIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Rémy BOUET pouvoir à Fabien FIARD, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Roseline BOUSSAC pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Alain BENSACKOUN pouvoir à Catherine LARGUIER, Joseph PEREZ pouvoir à Karine MONTENEZ, Michèle VEYRET pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Antonia CARILLO pouvoir à Jean-Régis MASSON, Laurent RICOME pouvoir à Christophe RIVENQ.

**ABSENTS EXCUSÉS (10)** : Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, David GUIRAUD, Didier SALLES, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Bruno BIONDINI, Ginette LAFONT, Soraya HAOUES, Arnaud BORD.

**Objet : Assainissement non collectif - Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2024)**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5,

**Vu** l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en date du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 octobre 2025,

**Vu** la plaquette ci-jointe établie par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin d'informer les collectivités sur les actions aidées par l'Agence de l'Eau, la fiscalité de l'eau et la qualité des eaux, et qui doit être jointe au RPQS,

**Considérant** la nécessité de présenter annuellement les informations relatives au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice précédent, au travers du rapport nommé RPQS,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**APPROUVE**

Le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2024, joint à la présente délibération.

**Votants : 101**  
**Pour : 101 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**

**Christophe RIVENQ**



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 030-200066918-20251016-C2025\_04\_21-DE



## COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

---

### Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

**Exercice 2024**

---

## *Table des matières*

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>1</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	3
2.2. RECETTES.....	4
<b>3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>4</b>
3.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	4
3.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	4

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté Alès Agglomération
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération

➤ Compétences liées au service

Contrôle des installations

Traitement des matières de vidanges

Entretien des installations

Réhabilitation des installations

Réalisation des installations

- Territoire desservi : Communauté Alès Agglomération (Alès, Anduze, Aujac, Bagard, Boisset et Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran et Nozières, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet-les-Alès, Castelnau Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Corbès, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, Génolhac, La Grand'Combe, La Vernarède, Le Martinet, Les Plans, Les Mages, Les Salles du Gardon, Lamelouze, Laval Pradel, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute les Tavernes, Rousson, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Christol-lez-Alès, Saint Etienne de l'Olm, Saint Florent sur Auzonnet, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean de Valérisclé, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Julien de Cassagnas, Saint Julien les Rosiers, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgalgues, Saint Maurice de Cazevieille, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte Cécile d'Andorge, Sainte Croix de Caderle, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres et Vézénobres)

Et, via des conventions d'ententes, 19 communes de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (Allègre les Fumades, Barjac, Bessèges, Bordezac, Courry, Gagnières, Méjannes le Clap, Meyrannes, Molières sur Cèze, Peyremale, Potelières, Rivières de Theyrargues, Robiac Rochessadoule, Rochegude, Saint Ambroix, Saint Brès, Saint Denis, Saint Jean de Maruéjols et Avéjan et Tharaux),

soit au total 91 communes.

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, sur la plupart des communes mais pas sur la totalité
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : Délibération C2022\_05\_15 du Conseil de Communauté du 7 décembre 2022

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie

régie avec prestataire de service

régie intéressée

gérance

délégation de service public : affermage

délégation de service public : concession



- Type de contrat : Marché de prestation de services
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> août 2023
- Date de fin de contrat : 31 juillet 2024
- Missions du prestataire : Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

- Type de contrat : Marché de prestation de services
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> août 2024
- Date de fin de contrat : 31 juillet 2025
- Missions du prestataire : Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 33 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service d'environ 148 000.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est d'environ 15 000.

Ces chiffres regroupent ceux d'Alès Agglomération (gestion directe) et ceux de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (conventions d'ententes)

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	---	---
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	---	---
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	---	---

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de **80** (80 en 2023).

En 2024, **1 273** contrôles d'installations existantes ont été réalisés (1 478 en 2023).

**15 000** installations existantes ont été contrôlées depuis la création du service.

En 2024, **203** contrôles d'installations neuves (76) ou réhabilitées (127) ont également été effectués (192 en 2023).



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Compétences obligatoires</b>			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	180 €	180 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	270 €	270 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	360 €	360 €
	Pour chaque installation recevant une charge brute de pollution comprise entre 1,2 et 12 Kg/jour/DBO5	360 €	360 €
Tarif du contrôle des installations existantes en € (montant forfaitaire annualisé intégrant le montant dû pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la vente d'un bien immobilier)	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	20 €	20 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	30 €	30 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	40 €	40 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	-	-	-
<b>Compétences facultatives</b>			
-	-	-	-

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération C2023\_05\_02 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2023

## 2.2. Recettes

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	303 977,87 €	-	303 977,87€	324 396,76 €	-	324 396,76 €

## 3. Financement des investissements

### 3.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des **travaux réalisés** durant l'exercice budgétaire **2024** est de 0 €.

### 3.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
-	-
-	-

Sans objet.

ÉDITION 2025

# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

## La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

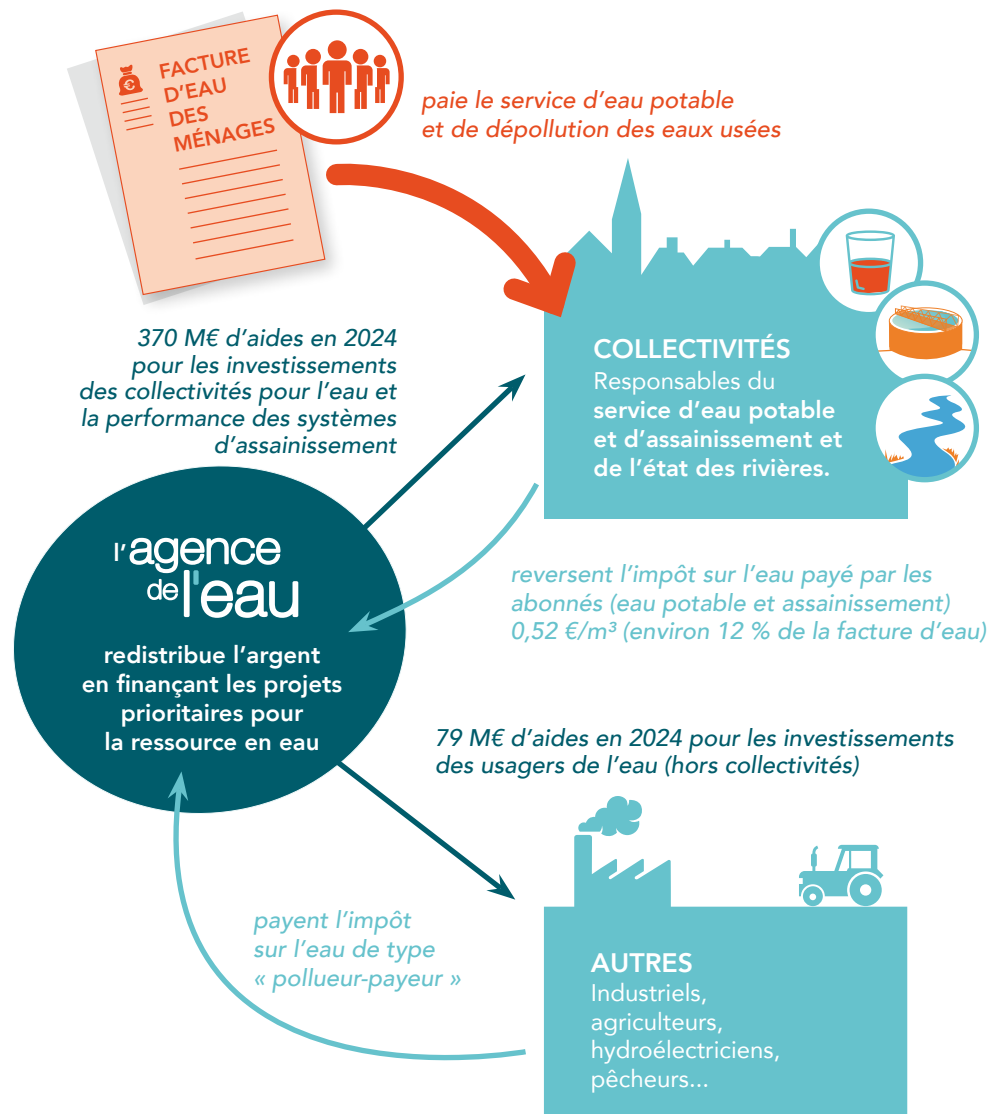
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **4,52 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

**Cet impôt est réinvesti par l'agence** pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52% des aides\* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**  
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**  
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**  
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**  
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**  
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**  
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**  
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

\* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

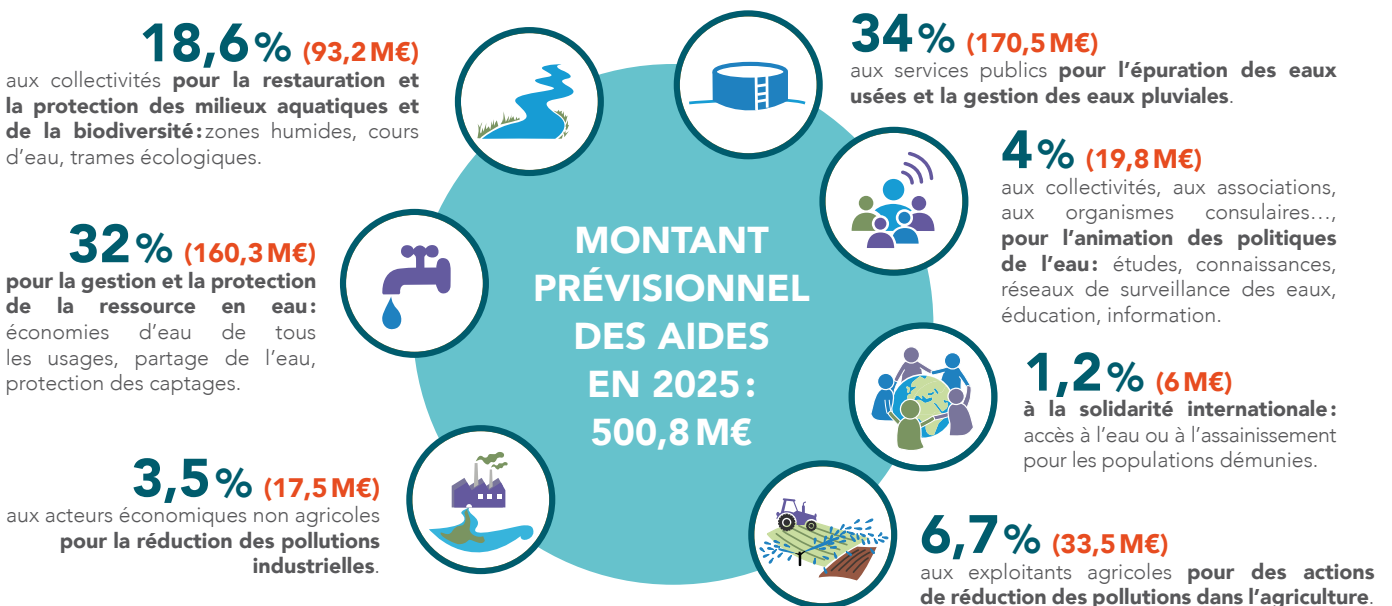
## 2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État** pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

# QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021

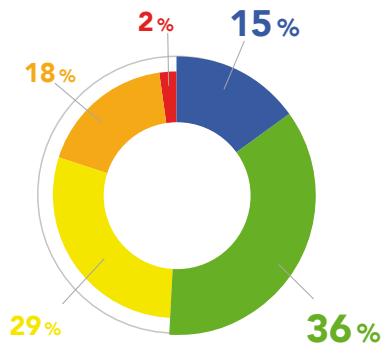
Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

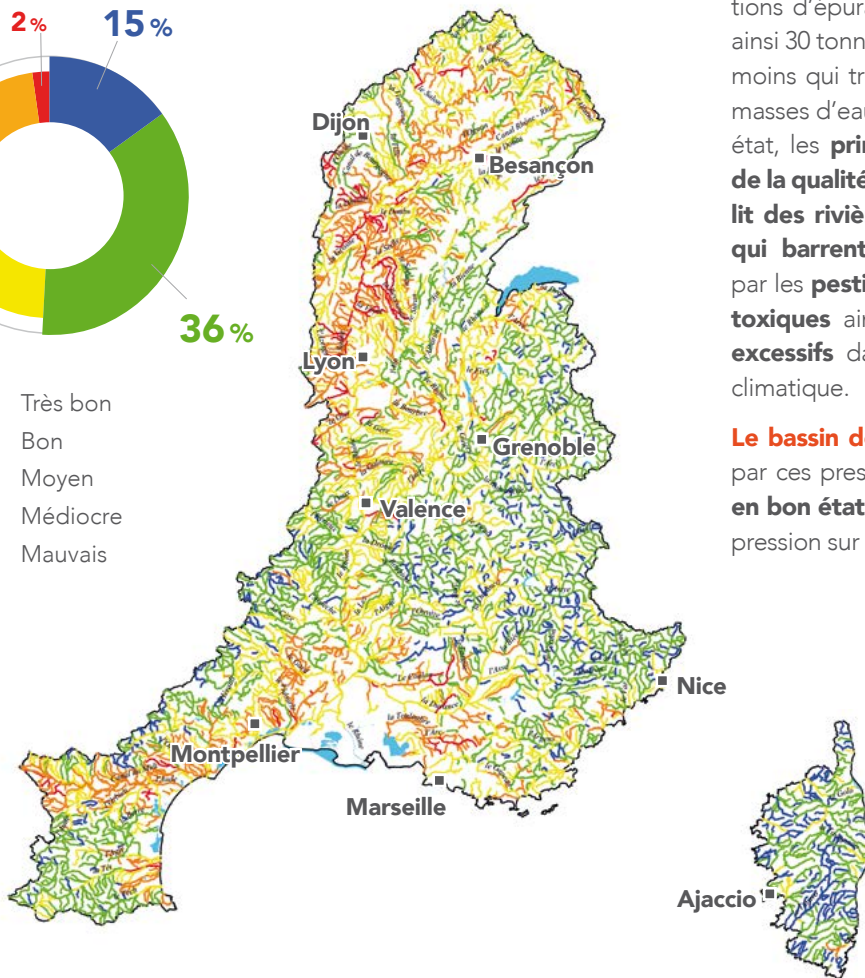
Publié le 23/10/2025

ID : 030-200066918-20251016-C2025\_04\_21-DE

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes